

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0969

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Luizet, d'une parcelle située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0969**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Luizet, d'une parcelle située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération AP 2721 - schéma de développement universitaire foncier Sud Doua à Villeurbanne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte de l'acquisition

Identifié dans le programme de développement économique métropolitain comme l'un des 7 pôles économiques majeurs à l'échelle métropolitaine, le campus LyonTech-La Doua fait l'objet d'un vaste projet stratégique. Ce projet, porté par la Métropole de Lyon, l'Université de Lyon et les établissements du campus, a été initié au sein du schéma de développement universitaire (SDU) 2010-2020 et sera poursuivi dans le cadre du prochain SDU 2022-2030. L'ambition commune est de hisser ce site universitaire au rang de référence en sciences et technologies pour une société durable. Ce projet est conduit par les partenaires depuis 2016 et doit se déployer à horizon 2025.

Un vaste programme de réhabilitation, de construction de bâtiments et de requalification des espaces publics a été mis en place. L'objectif est de moderniser l'image du campus et le patrimoine urbain, ouvrir le campus sur la ville en créant une nouvelle relation entre le campus et ses franges sud qui constituent le principal espace de développement en complémentarité du campus.

II - Désignation des biens acquis

À ce titre, la Métropole souhaiterait se porter acquéreur d'une parcelle de terrain cadastrée AI 100, d'une superficie de 582 m², située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein et appartenant à la SCI du Luizet.

Le bien fait l'objet d'un bail autorisant l'affichage de publicité, conclu avec la société EUROMEDIA, aux termes d'un contrat régularisé le 7 juin 1991 qui sera résilié de plein droit à l'issue de la présente transaction.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, la SCI du Luizet céderait le bien, occupé par la présence d'un contrat d'affichage publicitaire, au prix de 540 000 € ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 5 octobre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, pour un montant de 540 000 €, d'une parcelle de terrain cadastrée AI 100, d'une superficie de 582 m², située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein et appartenant à la SCI du Luizet, bien cédé occupé, dans le cadre du projet Sud Doua de Villeurbanne.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée le 16 décembre 2019, pour un montant de 9 242 085,25 € en dépenses sur l'opération n° 0P03O2721.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 61, pour un montant de 540 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 7 630 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-270971-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
